

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 24 mars 2020 à 16 h.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et MM. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet, Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel, Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 16 h 6.

1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 10 mars 2020

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

GTCR 2020-029

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Daniel Samson, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 10 mars 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

Il n'y a aucun suivi.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-030

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 24 mars 2020.

2.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

2.1 Nomination du vérificateur externe (auditeur indépendant)

GTCR 2020-031

Attendu que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* mentionne que « pour chaque année financière, la commission scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire »;

Attendu que nous avons sollicité cinq (5) firmes comptables lors d'un appel d'offres sur invitation pour l'année scolaire 2019-2020 et que, finalement, seulement deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission;

Attendu que le soumissionnaire conforme le plus bas retenu est la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 41 000 \$ taxes en sus :

Raymond Chabot Grant Thornton : 41 000 \$ taxes en sus;
Deloitte : 48 000 \$ taxes en sus;

Attendu que pour ce contrat de service, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est nécessaire afin de se conformer avec les encadrements réglementaires du Secrétariat du Conseil du trésor (LGCE, art. 16).

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu d'accorder le mandat de vérification pour l'année scolaire 2019-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 41 000 \$ taxes en sus.

Le tout selon le dossier 3-56-004 et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.1 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de mise à niveau électrique de l'école primaire Jean-XXIII (19RD-002)

GTCR 2020-032

Attendu que dans le cadre de la mesure 50622 (résorption de déficit), le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 20 février à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
RM ÉLECTRIQUE INC.	58 858,82 \$;
BERNARD BÉLANGER INC.	64 218,66 \$;
PA DUBOIS ÉLECTRIQUE INC.	64 300,00 \$;
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES J.M. MARTINEAU INC.	71 400,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Isabelle Benoit, architecte de la firme IBArchitecte selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie RM Électrique inc. pour un montant de 58 858,82 \$ (avant taxes) pour les travaux de mise à niveau électrique

de l'école primaire Jean-XXIII le tout selon le dossier 3-57-013 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.2 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de mise à niveau électrique de l'école primaire Beaulieu (20P1E-001)**

GTCR 2020-033

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 27 février à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
RM ÉLECTRIQUE INC.	89 278,96 \$;
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES JM MARTINEAU INC.	129 224,00 \$;
BERNARD BÉLANGER INC.	130 849,82 \$;
PA DUBOIS ÉLECTRIQUE INC.	138 920,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Isabelle Benoit, architecte de la firme IBA Architecte selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Patrick Guillemette, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie RM Électrique inc. pour un montant de 89 278,96 \$ (avant taxes) pour les travaux de mise à niveau électrique de l'école primaire Beaulieu le tout selon le dossier 3-57-014 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.3 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de remplacement des systèmes CVAC de l'école primaire de la Maisonnée (19MB-110)**

GTCR 2020-034

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 4 mars à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
A.J.R. INC.	314 185,00 \$;
2BR CONSTRUCTION INC.	334 600,00 \$;
GNR CORBUS INC.	340 000,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Isabelle Benoit, architecte de la firme IBA Architecte selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Paule Corriveau, appuyée par M. Rémi Fontaine, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie A.J.R. inc. pour un montant de 314 185,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de remplacement des systèmes CVAC de l'école primaire de la Maisonnée le tout selon le dossier 3-57-015 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.4 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection de la toiture et de remplacement du système mécanique au toit de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse (20MB-030)**

GTCR 2020-035

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 5 mars à 14 h 30 :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
LACASSE & FILS INC.	189 500,00 \$;
GAGNÉ & ROY INC.	208 700,00 \$;
TOITURES SHERBROOKE INC.	220 606,00 \$;

Attendu l'information reçue de M. Jacques Hébert, architecte de la firme Cimaise selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Lacasse & Fils inc. pour un montant de 189 500,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection de la toiture et de remplacement du système mécanique au toit de l'école primaire Notre-Dame-de-Liesse le tout selon le dossier 3-57-016 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.5 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de rénovation de parements de maçonnerie de l'école primaire Notre-Dame-des-Champs (20MB-033)**

GTCR 2020-036

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 10 mars à 14 h 30 :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC.	259 950,00 \$
LUSSIER & FILS INC.	278 125,00 \$

MAÇONNERIE DESROSIERS DE L'ESTRIE INC.

319 300,00 \$

Attendu l'information reçue de M. Luc Roy, architecte de la firme Ateliers Architecture selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Constructions Yves Lessard inc. pour un montant de 259 950,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de rénovation de parements de maçonnerie de l'école primaire Notre-Dame-des-Champs le tout selon le dossier 3-57-017 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.6 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection de la toiture du Centre de formation professionnelle 24-Juin (20MB-011)**

GTCR 2020-037

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 11 mars à 14 h 30 :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
LACASSE & FILS MAÎTRES COUVREURS INC.	219 765,00 \$;
TOITURES SHERBROOKE INC.	250 000,00 \$;

Attendu l'information reçue de M. Jacques Hébert, architecte de la firme Cimaise selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Julie Caron, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Lacasse & Fils Maîtres Couvreur inc. pour un montant de 219 765,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection de la toiture du Centre de formation professionnelle 24-Juin le tout selon le dossier 3-57-018 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.7 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de rénovation du secteur des casiers de l'école secondaire de la Montée, pavillon Le Ber (20MB-016)**

GTCR 2020-038

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 12 mars à 14 h 15 :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC.	418 000,00 \$;
GRONDIN MAROIS INC.	419 900,00 \$;
CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC.	429 000,00 \$;
CONSTRUCTION ENCORE LTÉE	444 719,00 \$;

Attendu l'information reçue de M. Martin Charland, architecte de la firme Jubinville et associés architectes selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Rémi Fontaine, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour un montant de 148 000,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de rénovation du secteur des casiers de l'école secondaire de la Montée, pavillon Le Ber le tout selon le dossier 3-57-019 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.8 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de remplacement de la chaussée du Centre administratif (19MB-106)**

GTCR 2020-039

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 12 mars à 15 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
EUROVIA QUÉBEC INC.	1 038 555,09 \$;
EXCAVATION M. TOULOUSE INC.	1 062 200,00 \$;
SINTRA INC.	1 109 000,00 \$;
EXCAVATION G.G. LAROCHE	1 162 875,43 \$;
GERMAIN LAPALME & FILS INC.	1 192 259,71 \$;
EXCAVATION STEVE LEBLANC INC.	1 244 860,72 \$;
EXCAVATION ROBERT POTHIER INC.	1 259 341,40 \$;

Attendu l'information reçue de M. Nicolas Leblanc, ingénieur de la firme St-Georges Structures et Civil selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Rémi Fontaine, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Eurovia Québec inc. pour un montant de 1 038 555,09 \$ (avant taxes) pour les travaux de remplacement de la chaussée du Centre administratif le tout selon le dossier 3-57-020 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.9 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de remplacement des systèmes CVAC du Centre de formation professionnelle 24-Juin, pavillon du Vieux-Sherbrooke (20MB-035)**

GTCR 2020-040

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 16 mars à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
GNR CORBUS INC.	297 500,00 \$;
A.J.R. INC.	336 275,00 \$;
FELTEAU RÉFRIGÉRATION INC.	340 000,00 \$;

Attendu l'information reçue de la firme Cima + selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Julie Caron, appuyée par M. Patrick Guillemette, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie GNR Corbus inc. pour un montant de 297 500,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de remplacement des systèmes CVAC du Centre de formation professionnelle 24-Juin, pavillon du Vieux-Sherbrooke le tout selon le dossier 3-57-021 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.10 **Acceptation des avis de changements pour les travaux remplacement des fenêtres de l'école primaire de Carillon (19RD-106)**

GTCR 2020-041

Attendu que le Comité exécutif lors de sa séance régulière du 19 février 2019, par résolution CE 2019-3030 accordait le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction G. & L. Geoffroy inc.;

Attendu qu'en conclusion des travaux, le SRMTI peut donc présenter l'ensemble des avis de changements relatifs à ce projet d'agrandissement;

			Montant initial :	999 900,00 \$
Ordres de changement :			Raison	Montant avant taxes
n° 1	Ajout de deux sections d'élévation de fenêtres qui étaient manquantes aux documents de soumission	O		9 237,55 \$
n° 2	Remplacement de fascias dû aux nouvelles gouttières prévues, déplacement de fils électrique dans la corniche et modification du détail pour contrer la variation du granit de certaines allèges existantes	C		9 531,59 \$
n° 3	Ajout de surface de gypse pour uniformiser la surface de mur au-dessus des fenêtres (préfini existant) et réinstallation de câbles réseau	D		930,52 \$
n° 4	Mur de maçonnerie instable au haut du mur extérieur de chaque côté de plusieurs baies de fenêtres	C		19 307,18 \$
n° 5	Reconstruction d'un mur pourri à la jonction de celui-ci et d'une marquise	C		5 740,08 \$
n° 6	Remplacement de deux ventilateurs des salles de toilettes à encastrer dans les nouveaux panneaux d'aluminium	D		2 560,24 \$
n° 7	Enlèvement et réinstallation du lecteur de carte pour permettre la réparation du mur de maçonnerie	C		314,94 \$
n° 8	Ajustement et nivellement des ouvertures existantes qui ne sont pas de niveau de façon majeure dans le sens de la largeur et de la profondeur des fenêtres. Montant alloué 1/2 heure à 2 hommes par ouverture.	C		16 000,00 \$
Total				63 622,10 \$
			Total avant taxes	1 063 522,10 \$
			Pourcentage	0,06 %

Raison :	C : Condition de chantier, D : Demande du client, O : Omission aux plans ou erreur
----------	--

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 63 622,10 \$ (avant taxes) concernant les travaux de remplacement des fenêtres de l'école primaire de Carillon, le tout selon le dossier 3-57-022 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Construction G. & L. Geoffroy inc. d'une somme de 1 063 522,10 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.11 **Acceptation de l'avis de changement pour les travaux de réfection de la chaufferie de l'école primaire du Boisjoli (19MB-008)**

GTCR 2020-042

Attendu que le Comité exécutif lors de sa séance régulière du 19 mars 2019, par résolution CE 2019-3056 accordait le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Plombair inc.;

Attendu qu'en conclusion des travaux, le SRMTI peut donc présenter l'avis de changement relatif à ce projet d'agrandissement;

		Montant initial :	244 000,00 \$
Ordre de changement :		Raison	Montant avant taxes
n° 1	Ajout d'un volet motorisé	O	1 253,87 \$
	Remplacement des blocs d'alimentation des luminaires	O	2 535,06 \$
	Remplacement de la pompe à l'huile	O	8 388,18 \$
Total			12 177,11 \$
		Total avant taxes	256 177,11 \$
		Pourcentage	4,99 %
Raison :	C : Condition de chantier, D : Demande du client, O : Omission aux plans ou erreur		

Attendu que l'avis de changement présenté a été approuvé par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

D'accepter l'avis de changement présenté totalisant un montant de 12 177,11 \$ (avant taxes) concernant les travaux de réfection de la chaufferie de l'école primaire du Boisjoli, le tout selon le dossier 3-57-023 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie Plombair inc. d'une somme de 256 177,11 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.12 **Acceptation des avis de changement pour les travaux de réfection de la chaufferie de l'école primaire Beaulieu (18MB-004)**

GTCR 2020-043

Attendu que le Comité exécutif lors de sa séance régulière du 19 mars 2019, par résolution CE 2019-3057 accordait le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie GNR Corbus inc.;

Attendu qu'en conclusion des travaux, le SRMTI peut donc présenter l'ensemble des avis de changements relatifs à ce projet d'agrandissement;

			Montant initial :	272 700,00 \$
Ordres de changement :			Raison	Montant avant taxes
n° 1	Crédit démarreur manuel à déclenchement instantané	C		261,26 \$-
	Raccordement chauffe-eau	O		1 722,23 \$
	Relocaliser détecteur de fumée et raccorder la prise 120V dans le panneau électrique	O		1 572,71 \$
	Ragrée isolation conduit d'alimentation et installation du té de bas	C		1 787,50 \$
	Fournir alimentation au nouveau panneau de contrôle	O		374,10 \$
	Intervention d'un maçon pour retirer briques pour permettre l'installation de la cheminée	C		782,71 \$
n° 2	Ajouter un beigne du courant pour obtenir l'état de marche de l'unité et le raccorder au DDC	O		593,32 \$
Total				6 571,31 \$
Total avant taxes				279 271,31 \$
Pourcentage				2,41 %
Raison :	C : Condition de chantier, D : Demande du client, O : Omission aux plans ou erreur			

Attendu que tous les avis de changement présentés ont été approuvés par les professionnels concernés par ce projet et approuvés par le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Sur la proposition de M. Rémi Fontaine, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu :

D'accepter l'ensemble des avis de changement présentés totalisant un montant de 6 571,31 \$ (avant taxes) concernant les travaux de réfection de la chaufferie de l'école primaire Beaulieu, le tout selon le dossier 3-57-024 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes et modifiant ainsi le contrat original de la compagnie GNR Corbus inc. d'une somme de 279 271,31 \$ (avant taxes).

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.13 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'école primaire du Soleil-Levant (19RD-110)

GTCR 2020-044

Attendu que dans le cadre de la mesure 50622 (résorption de déficit) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 10 mars à 14 h :

SOUMISSIONS	MONTANTS (avant taxes)
PLOMBAIR	296 200,00 \$;
GNR CORBUS INC.	321 300,00 \$;
COMCO INC.	342 500,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Isabelle Benoit, architecte de la firme IBArchitecte selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Patrick Guillemette, appuyée Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Plombair pour un montant de 296 200,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de mise à niveau de la chaufferie

de l'école primaire du Soleil-Levant le tout selon le dossier 3-57-025 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.14 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection des blocs sanitaires de l'école primaire LaRocque (19RD-102)**

GTCR 2020-045

Attendu que dans le cadre de la mesure 50622 (résorption de déficit) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 17 mars à 14 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
CONSTRUCTION LONGER INC.	195 000,00 \$;
COMCO INC.	212 000,00 \$;
CONSTRUCTION YVES LESSARD INC.	219 500,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Sophie Rolland, architecte de la firme Boum Architecture selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Isabelle Laroche, appuyée par M. Pierre Langlois, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Longer inc. pour un montant de 195 000,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection des blocs sanitaires de l'école primaire LaRocque le tout selon le dossier 3-57-026 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.15 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection des blocs sanitaires et mise aux normes du vide sanitaire de l'école primaire Hélène-Boullé (20MB-026/20MB-027)**

GTCR 2020-046

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 18 mars à 11 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
CONSTRUCTION ENCORE LTÉE	277 676,00 \$;
COMCO INC.	294 000,00 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Isabelle Benoit, architecte de la firme IBArchitecte selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par Mme Julie Boivin, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction Encore Itée pour un montant de 277 676,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection des blocs sanitaires et mise aux normes du vide sanitaire de l'école primaire Hélène-Boullé le tout selon le dossier 3-57-027 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.16 Achat de téléphones (achats regroupés)

GTCR 2020-047

Attendu que la mutuelle téléphonique sert à tenir à jour le matériel et les logiciels pour l'utilisation du parc de téléphones et d'interphones de la CS;

Attendu que le matériel listé ci-dessous représente une partie du matériel à remplacer pour garder notre parc à jour;

Attendu que cet achat sera fait dans le cadre du regroupement d'achats exclusif à l'éducation auprès du RGAUQ et le montant sera financé par la mutuelle téléphonique.
Note : Les prix peuvent varier légèrement en fonction du taux de change applicable à la date de la commande;

Description	Quantité	Total prix courant	Crédit	Escompte	Total avec crédit et escompte
Cisco UC Phone 7821	90	30 294,00 \$	1 285,53 \$	56 %	12 043,83 \$
Cisco IP Phone 8845	160	121 440,00 \$	3 736,17 \$	67 %	36 339,03 \$
Cisco IP Conference Phone 8832	1	2 270,40 \$	96,34 \$	56 %	902,64 \$
2-Port Analog Telephone Adapter	50	19 734,00 \$	837,42 \$	56 %	7 845,54 \$
Cisco 8821 Leather Carry Case	2	132,00 \$	5,60 \$	56 %	52,48 \$
Cisco 8821 Desk Top Charger	2	501,60 \$	21,29 \$	56 %	199,41 \$
Spare Wallmount Kit for Cisco U	20	1 980,0 \$	60,92 \$	67 %	592,48 \$
Cisco UC Phone 8861	2	1 887,60 \$	58,07 \$	67 %	564,84 \$
Cisco IP Phone 8865	5	5 247,00 \$	161,43 \$	67 %	1 570,08 \$
8800 Series Video KEM, 28 Butto	5	3 234,00 \$	137,24 \$	56 %	1 285,72 \$
Prix total :					61 396,05 \$

Attendu que le RGAUQ a organisé des ententes regroupées pour le milieu de l'éducation.

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyée par Mme Paule Corriveau, il est unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de nouveaux téléphones pour un montant de 61 396,05 \$ avant taxes, le tout selon le document constituant le dossier 3-57-028 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la directrice du SRMTI et la division de l'approvisionnement à procéder à l'émission des commandes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.17 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire du Saint-Esprit (20MB-044)

GTCR 2020-048

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le SRMTI a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet en titre considérant que l'estimation des travaux était sous le seuil d'appel d'offres public;

Attendu que les six (6) fournisseurs suivants ont été invités; Gagné & Roy, Lacasse et fils, Toitures Sherbrooke inc., Construction François Hamel, L&H Maîtres Constructeur, Toiture de l'Estrie;

Attendu qu'à l'ouverture des soumissions le 5 mars à 11 h, la seule soumission reçue était la suivante :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
TOITURES SHERBROOKE INC.	136 080,00 \$;

Attendu que le montant de la seule soumission reçue est supérieur au seuil d'appel d'offres public;

Attendu qu'il est possible de se prévaloir de l'article 13 (4°) de la LCOP permettant d'octroyer un contrat de gré à gré en démontrant qu'un nouvel appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

Attendu l'information reçue de Mme Sophie Rolland, architecte de la firme Boum Architecture selon laquelle la soumission la plus basse est conforme et la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Julie Boivin, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour un montant de 136 080,00 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire du Saint-Esprit le tout selon le dossier 3-57-029 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.18 **Acceptation du plus bas soumissionnaire pour les travaux de réfection de la cour de récréation et enlèvement du réservoir d'huile de l'école primaire Brébeuf (20MB-006)**

GTCR 2020-049

Attendu que dans le cadre de la mesure 50620 (maintien d'actifs immobiliers) le Service des ressources matérielles et des technologies de l'information a procédé à un appel d'offres public pour le projet en titre;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes le 23 mars à 11 h :

SOUSSIONS	MONTANTS (avant taxes)
EXCAVATION STEVE LEBLANC INC.	324 520,97 \$;
EXCAVATION M. TOULOUSE INC.	385 000,00 \$;
EXCAVATION ROBERT POTHIER INC.	470 878,85 \$;
LE GROUPE EXPERT DRAINS	471 143,99 \$;

Attendu l'information reçue de Mme Marie-Ève Lussier, architecte de la firme NaturEden selon laquelle la soumission la plus basse est conforme;

Attendu la recommandation du SRMTI.

Sur la proposition de Mme Julie Caron, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Excavation Steve Leblanc inc. pour un montant de 324 520,97 \$ (avant taxes) pour les travaux de réfection de la cour de récréation et enlèvement du réservoir d'huile de l'école primaire Brébeuf le tout selon le dossier 3-57-030 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

D'autoriser la direction du SRMTI et le directeur général à signer ledit contrat.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.0 INFORMATION

Il n'y a pas d'information.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Patrick Guillemette, appuyée par Mme Isabelle Laroche, la séance est levée à 16 h 45.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**